



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 2 MARS 2023

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **41**  
- représentés : **4**  
**TOTAL 45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	- - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	-	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Thierry KLEIN	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
Mme Mireille RODRIGUEZ	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membre excusé :

-

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**N° 23-11**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'état des emplois permanents 2021 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2021 ;

**VU** le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-24 à L.332-26 ;

**CONSIDERANT** que la volonté de mettre en place une politique dynamique et ambitieuse en matière de développement durable et notamment d'agir pour la transition écologique et pour réduire les dépenses énergétiques sur son territoire a été exprimée, lors de la Commission Réunie, en sa séance du 8 septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que des moyens humains supplémentaires paraissent indispensables pour atteindre les objectifs à ce titre ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 26 janvier 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de créer, au tableau des effectifs, un emploi non permanent à temps complet de chargé de mission pour la transition et l'optimisation énergétique en contrat de projet, appartenant au cadre d'emploi des techniciens ou ingénieurs territoriaux, à raison de 35 heures de service hebdomadaire, pour une durée de 3 ans renouvelable,

**modifie**

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

**précise**

que la rémunération de l'agent sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2023,

**autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

Le secrétaire de séance,



Pascal GEHIN



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 10 mars 2023
- publication sur le site internet le : 10 mars 2023

**Acte à classer****DE-23-11**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-03-10T10-18-27.00 ( MI243672628 )

**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20230302-DE-23-11-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT DURABLE - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CHARGE DE MISSION EN CONTRAT DE PROJET

**Date de décision :** 02/03/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Identifiant unique de l'acte antérieur**

**Acte :** 23-11 RH DEV DURABLE-CREATION POSTE CHARGE DE MISSION EN CONTRAT PROJET.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 10/03/23 à 10:18

Par SEGUIN Muriel

**Transmis**

Date 10/03/23 à 10:18

Par SEGUIN Muriel

**Accusé de réception**

Date 10/03/23 à 10:24